Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261119-DCM20261911131-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	26
Votants	29

L'an deux mil vingt-six, le 19 novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Anaïs ANGÉ, Gérard BERRÉE, Valérie BERRÉE, Dominique BOISSEL, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Daniel GUERARD, Roland HERCOUET, Sonia JEAN-MARIE, Anthony LEBORGNE, Sylvie LEROY, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Chantal PERSAIS, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Sabine ROULLET, Thomas SANDER, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU

Excusés ayant donné procuration : Céline AMEINE pouvoir donné à Alexandre LETERME, Bruno BOURGEOIS pouvoir donné à Catherine ROBIN, Véronique DUTAY pouvoir donné à Audrey GRUEL

Absents : /

A été nommée secrétaire : Christophe CHEVALIER

2026-1911-131 – Aménagement – Cadre de Vie : convention d'enfouissement coordonné des réseaux aériens Orange et Electriques – rue de Talensac / impasse Bellevue

Dans le cadre du programme d'effacement des réseaux aériens mené par le SDE35, il est prévu l'enfouissement coordonné des réseaux électriques et de communications électroniques situés rue de Talensac et impasse Bellevue à Bréal-sous-Montfort.

Cette opération concerne des réseaux actuellement installés sur des supports communs.
Conformément à l'article L.2224-35 du Code général des collectivités territoriales, une convention doit être conclue entre la commune, le SDE35 et Orange afin de définir les modalités techniques, financières et patrimoniales de l'opération.

Objet de la convention

La convention organise les conditions de réalisation des travaux d'enfouissement coordonné des réseaux et retient l'option B, selon laquelle :

- Orange participe au financement des installations de communications électroniques ;
- Orange demeure propriétaire des fourreaux et équipements de communications électroniques créés ;
- La commune bénéficie d'un droit d'usage sur un fourreau dédié pour ses éventuels besoins de communications électroniques.

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261119-DCM20261911131-DE

Caractéristiques de l'opération

- Localisation : Rue de Talensac - Impasse Bellevue ;
- Référence SDE35 : PE25-0173 ;
- Référence Orange : PG54-25-179839 ;
- Linéaire de réseau aérien Orange supprimé : 65 ml ;
- Linéaire de fourreaux créés sur domaine public : 354 ml.

Conditions financières

Au titre de sa participation aux coûts de terrassement, Orange versera une participation calculée selon les dispositions de la convention-cadre départementale.

Pour cette opération :

- Coût actualisé 2026 : 5,53 €/ml de fourreau ;
- Linéaire concerné : 354 ml ;
- Participation d'Orange : 1 957,62 € net. Cette somme sera versée au SDE35 puis reversée à la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la convention locale d'enfouissement coordonné des réseaux entre le SDE35, Orange et la commune de Bréal-sous-Montfort ;
- Autorise Mme le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Résultat du vote : pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Christophe CHEVALIER